

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
SPORTS, BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT (SPO)

Objet : GESTION 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission, composée de Mme Katharina DELLWO BAUER (commissaire) et M. Eric WEBER (président) s'est réunie à quatre reprises, le mardi 28 février à Riond-Bosson 14, le vendredi 10 mars au Centre culturel - Grenier bernois puis au Centre de vie infantine La Gracieuse, le vendredi 14 mars à Riond-Bosson 14, le vendredi 17 mars à l'atelier de menuiserie à Riond-Bosson 9 puis à la patinoire ainsi que le 17 juin pour la visite habituelle des alpages.

La sous-commission remercie MM. Philippe DERIAZ, Municipal, Marc BINGGELI, chef de service, ainsi que le responsable des bâtiments et les différents collaborateurs rencontrés au cours des visites pour les réponses et explications fournies à nos nombreuses questions, leur disponibilité et la manière très agréable dont nous avons été accueillis.

Organisation du service

Lors de notre première rencontre du 28 février, M. Philippe DERIAZ nous a présenté les nouveautés du service.

Ce dicastère, appelé "Patrimoine (PAT)" auparavant, a été complété par les services "Sports" provenant de l'Administration générale (AGCR) et "Environnement" provenant de l'Aménagement du territoire et développement durable (ATD2). M. Philippe DERIAZ a pris ses fonctions en juillet 2016. Dès octobre 2016, le nouveau chef de service, M. Marc BINGGELI, a pris son activité suite à la mutation de l'ancien chef de service à l'urbanisme de la ville. Les explications à ce sujet de la part de M. DERIAZ ont été claires, notamment difficultés et dissensions en interne, climat délétère, ceci depuis deux à trois ans. A ce jour et à la satisfaction de tous les collaborateurs, M. BINGGELI a remis le service sur la bonne voie. L'ancien chef de service travaille actuellement à l'urbanisme en qualité de chef de projet.

Mobilité douce

Les neuf vélos électriques et un vélo normal sont réservés aux collaborateurs du Dicastère. Le vélo simple et trois vélos électriques sont à disposition des dix collaborateurs de Riond-Bosson 14 et sont entreposés dans un local situé dans le parking sous-terrain du dit bâtiment. Un vélo électrique utilisé par l'ancien chef de service a suivi son transfert au Service de l'urbanisme et n'apparaîtra plus dans le prochain inventaire SPO. Les cinq vélos électriques restants sont utilisés comme suit : un vélo est à disposition du chef conciergerie (entreposage Beausobre), et un vélo pour chacun des quatre secteurs de conciergerie (géré par le chef de secteur). Les vélos sont verrouillés par un système antivol dont le code est le même pour tous les vélos du service.

Grenier bernois – Centre culturel

Préavis N° 33/12.14

La visite du Grenier bernois s'est déroulée le vendredi 10 mars à 14h30, en compagnie de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et du technicien-architecte qui était en charge de la direction et du suivi des dernières interventions effectuées en 2016, soit la création d'un WC pour les handicapés au 4^{ème} étage, la réfection de l'ascenseur et la pose d'un nouveau carrelage dans les locaux du Dessin de la Presse au rez de chaussée. Les remontées d'humidité sur le mur mitoyen au sud-ouest ont été traitées.

Nous avons constaté que le technicien-architecte connaissait parfaitement le dossier en répondant de façon professionnelle à toutes nos questions. Il nous a confirmé que l'enveloppe financière a été tenue sans surprises particulières.

A la page 8 du rapport de la Municipalité, il est indiqué que plusieurs collaborateurs de la bibliothèque jeunesse se sont plaints de maux de gorge et de tête. A l'occasion des premières discussions entre la commission de construction et la responsable de la bibliothèque, celle-ci a imposé la pose de linoléum en invoquant la facilité d'entretien et les qualités bactéricides de ce revêtement. A l'usage, le responsable des bâtiments nous informe qu'avec ce type de revêtement, les poussières restent plus longtemps en suspension. Il est probable que ces locaux ne sont pas suffisamment aérés. Lors de notre visite, nous avons constaté une forte odeur de linoléum. Des analyses de l'air ont été effectuées sans donner de résultats particuliers. Malgré tout et afin de garantir un confort favorable au travail, des purificateurs d'air ont été installés. Deux personnes sont en arrêt maladie "longue durée". Le service RH suit le problème et pilote les recherches. Un spécialiste en santé du travail est consulté pour faire une étude complémentaire.

Toujours à ce sujet, la sous-commission a d'entrée pensé aux propagations des ondes WIFI. MM. DERIAZ et le responsable des bâtiments nous ont rassurés en nous informant que des mesures de contrôle ont été effectuées à divers endroits de la bibliothèque avec des résultats tout à fait conformes. Ces mesures ont été réalisées au moyen d'un nouvel appareil acquis par le service. Le rapport d'inspection a été remis à la sous-commission.

Le rapport de synthèse nous donne les renseignements suivants:

1. Base légale :

*En l'absence de valeur limite définie par l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) pour les réseaux WLAN – Wifi, la valeur limite sera celle correspondant au réseau téléphonique mobile GSM, UMTS qui est de **6 V/m**, mentionné dans l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant, du 1er juillet 2012. Toutefois, l'édition de janvier 2007 du rapport de l'Office fédéral de la santé publique OFSP, répondant au postulat 04.3594 Allemann de janvier 2007 dénommé : **Réseaux sans fil. Risques potentiels** précise que **la valeur limite pour les réseaux WLAN est de 61V/m**. Recommandation du CIPRNI (Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants).*

2. Situation:

Les relevés ont été effectués dans la Bibliothèque des adultes et jeunes aux 1^{er} et 2^{ème} étages.

3. Antennes WIFI:

Les antennes Wifi communales utilisées dans les bibliothèques sont de type : Aerohive AP121.

Le Canton de Vaud utilise déjà ces antennes « Aerohive », mais de type « AP330 », plus puissantes et couvrant un plus large secteur, dans les écoles primaires et secondaires.

Dans notre cas, le modèle « AP121 » est un modèle moins puissant que les antennes utilisées par le canton.

4. Instruments de mesures:

Pour effectuer ces mesures, l'équipement était le suivant :

Un analyseur hautes-fréquences de la marque « Gigahertz Solutions », type HF 35C. Analyse de fréquence de 800MHz à 2700MHz (3.3GHz) Cette plage permet de mesurer, entre-autre, le Wifi 2G.

5. Résultats:

Résultats au 1^{er} étage (Bibliothèque des adultes):

- *Valeur la plus élevée mesurée à 1.6m du sol est de **0.11V/m***

Résultats au 2^{ème} étage (Bibliothèque des jeunes):

- *Valeur la plus élevée mesurée à 1.6m du sol est de **0.29V/m***

Les mesures réalisées ci-dessus confirment que la valeur limite autorisée de 6V/m est largement respectée.

Propriétés de la Vallée de Joux:

Le 14 mars, la sous-commission s'est réunie à Riond-Bosson 14 en compagnie de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI ainsi que du responsable des bâtiments et du garde forestier.

Le garde forestier nous a présenté son travail et répondu clairement à nos questions.

• **Forêts**

En 2016, 930 m³ de bois ont été commercialisé au prix de vente moyen de CHF 68.61/m³, soit une diminution d'environ CHF 3.40/m³ par rapport à 2015. Comme l'année précédente, le garde forestier explique cette baisse par l'augmentation des importations sur le marché du bois par l'Allemagne et la France. Il confirme également que ce prix s'explique par une grosse proportion de bois énergie coupé dans des terrains produisant du bois de basse qualité. Le bois énergie est vendu à la Centrale de chauffe du Sentier, le bois de construction à "La Forestière" qui se charge de le scier et de le commercialiser. Le prix de vente aux privés est de CHF 85.-/stère. Ce prix tient compte d'une plus grande préparation en ballot. La hausse du coût d'exploitation est due à un travail compliqué dans des zones difficilement accessibles et par l'éparpillement de bois renversé et cassé suite aux dernières tempêtes. Pour l'entretien des chemins forestiers et piste de débardage, le garde forestier confirme les informations relatives à ce sujet en page 4 du rapport Municipal.

- **Alpages**

Burtignière, Pré Rodet, La Moësette et Le Carroz

A part quelques travaux d'entretien spécifiés dans le rapport de la Municipalité, aucuns travaux importants n'ont été réalisés en 2016.

Colonie des Grandes Roches

Pour rappel, le permis d'exploitation de la colonie des Grandes Roches délivré par le Canton est valable jusqu'au 31 décembre 2017.

Concernant l'avenir des bâtiments, les discussions sont toujours ouvertes avec la Municipalité de la commune du Chenit. Une utilisation éventuelle par Le Chenit pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 (JOJ) a été abordée. Pour la suite, une solution intercommunale a été avancée. Il est envisagé que la commune de Morges resterait propriétaire de la parcelle avec un droit de superficie pour Le Chenit. Afin de rénover, transformer et mettre le bâtiment en conformité, un montant de CHF 4 mio nous a été communiqué par M. DERIAZ. Concernant le parc des véhicules, celui-ci serait transféré ou vendu à l'ASIME. Rien de concret pour l'instant à ce sujet.

De son côté, l'ASIME a trouvé un moyen de continuer à organiser ses colonies à la Vallée de Joux avec le Centre Marcel Barbey, situé sur la commune du Lieu.



Centre Marcel Barbey



Situation

CVE La Gracieuse

Le 10 mars également, la sous-commission s'est rendue au centre de vie enfantine de La Gracieuse. La visite s'est déroulée en présence de la responsable pédagogique en remplacement de Mme la Directrice, absente ce jour-là, MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et du technicien-architecte.

La responsable pédagogique s'occupe des relations avec les parents, encadre les éducatrices et éducateurs et suit les enfants montrant des problèmes particuliers.

Nous avons suivi la responsable pédagogique dans les locaux suivants:

- **Au rez:**

- Nurserie, bébés de 0 à 15 mois et trotteurs de 12 à 18 mois. Nous avons constaté que le couloir d'accès est très étroit. On nous a signalé que l'accueil des parents le matin est problématique. Une file d'attente se forme lorsque les parents déshabillent leurs enfants.

Par ailleurs, nous avons constaté que les pieds de murs sont endommagés par l'utilisation des jouets par les enfants. Le technicien-architecte nous a indiqué qu'il est prévu de protéger le bas des murs par des plaques de plexiglas sur 1,00 m de hauteur. A quelques endroits, nous avons remarqué l'utilisation de clous et agrafes pour fixer les dessins d'enfants contre les murs. Voir "Au 1^{er} étage" ci-après.

La sous-commission a été surprise de voir des photographies représentant des enfants avec leurs deux parents mises en évidence sur les murs du couloir d'accès aux locaux. Qu'en est-il des enfants de

familles monoparentales? Nous estimons moins discriminant d'afficher uniquement des photographies d'enfants seuls.

- Buanderie, deux lave-linges et deux séchoirs sont installés. La responsable pédagogique nous informe que ces machines sont en service pour 8 à 10 lessives par jour. Ces lessives sont faites par l'intendant et en aucun cas sont utilisées pour un usage privé. La question a été posée au vu de l'énorme consommation d'électricité de la garderie. Voir page 13 du rapport SPO de la Municipalité, **note G**.
- Zone d'entrée, nous avons constaté que les plafonniers d'éclairage sont continuellement allumés. Est-ce bien raisonnable?
- Espace jeux extérieurs au nord-ouest, la plantation de nouveaux arbres fait partie des mesures contre les grandes chaleurs en été. M. DERIAZ nous a signalé que le bac à sable, situé actuellement sur l'espace de jeux supérieur – niveau des "moyens", sera déplacé à cet endroit.
- **Au 1^{er} étage:**
 - Moyens, surtout à cet étage, les éducateurs utilisent des clous et agrafes pour fixer les dessins et peintures des enfants contre les murs. Ces clous et agrafes ne sont pas enlevés à chaque changement de dessins. La conséquence est bien visible: multiplication des agrafes et/ou des clous d'où danger éventuel pour les enfants, décolllement des enduits. **Ceci est inacceptable! Nous demandons que les éducateurs soient plus respectueux des locaux mis à leur disposition.**

A cet étage également, des mesures contre les grandes chaleurs ont été prises, telles que:

- Installation à l'intérieur de stores "marquises" sous les coupoles de toitures.
- Installation à l'intérieur de stores déroulants contre les fenêtres sur façade sud-ouest.
- Espace jeux extérieurs au sud-ouest, les stores extérieurs des fenêtres donnant sur cet espace ont été remplacés. Tout est en ordre.

Le bac à sable actuellement situé à cet endroit sera déplacé au niveau inférieur dans l'espace jeux extérieurs des trotteurs. Ce choix a été pris suite au déversement de sable dans les grilles de sol de la cour, les obstruant régulièrement.

Le technicien-architecte nous informe qu'une installation d'un voile d'ombrage sur toute la terrasse est en projet, toujours pour remédier aux grandes chaleurs.

Vœu 1

Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du CVE La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Vœu 2

Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du CVE La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Ateliers

Le 17 mars, la sous-commission s'est rendue dans les ateliers, Riend-Bosson 9. La visite s'est déroulée en présence de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et du responsable du secteur "Technique".

Les locaux sont très bien entretenus. Quatre collaborateurs y travaillent: un menuisier, un peintre et deux spécialistes CVS (chauffage, ventilation et sanitaire). Lors de notre visite, toutes ces personnes étaient en activité à l'extérieur.

Ces ateliers se chargent de l'entretien et des réparations de tout genre de locaux, mobiliers, appareils, machineries pour tous les dicastères. Dans la mesure du possible, l'ensemble des travaux d'entretien et réparations est effectué ici. Il va être nécessaire de formaliser le processus de demande de travaux afin de pouvoir cadrer les demandes informelles parfois chronophages et ainsi mieux gérer les priorités.

Le service est géré par le responsable du secteur "Technique" tant du point de vue organisation et distribution des tâches que celui des relations avec des entreprises extérieures, demandes d'offres, évaluations et suivi des chantiers.

Dans l'atelier de menuiserie, le responsable du secteur "Technique" nous a présenté l'outillage au complet, en particulier la machine 4 fonctions qui a permis au menuisier de construire tout le mobilier de la bibliothèque jeunesse. Bravo à lui!

Dans l'atelier de peinture, nous avons pu voir la hotte d'aspiration et de filtration utilisée lors de travaux de peinture ainsi que le local de stockage des produits. L'ensemble est conforme aux normes en vigueur. Ici sont entretenus les bancs en bois de la commune. Les bancs de la piscine, par exemple, étaient en cours de traitement, disposés sur des chevalets.

Dans l'atelier et bureau CVS, le stock de pièces était parfaitement rangé de façon organisée. Les deux techniciens s'occupent aussi de l'entretien des boilers électriques, notamment du détartrage. Il reste encore plusieurs boilers électriques en service répartis dans les bâtiments communaux. Ils sont peu à peu remplacés par des installations raccordées directement au chauffage central ou aux panneaux solaires.

Patinoire

Suite à la visite des ateliers, la sous-commission s'est rendue à la patinoire en présence de MM. Philippe DERIAZ, Marc BINGGELI et du responsable du secteur "Technique".

A notre arrivée, la température intérieure est de 5°. Deux classes d'écoliers prennent également possession des lieux. La moitié de la patinoire est mise à leur disposition. A ce moment, le sonomètre indique déjà entre 65 et 72 dB. Pour rappel, une convention sur les nuisances dues aux bruits a été conclue avec les voisins. Celle-ci

impose un seuil à ne pas dépasser de 83 dB en hiver et 75 dB en été (1.4. – 30.9.). On nous signale qu'il y a bien moins de plaintes provenant des voisins. Par ailleurs, nous avons constaté que la chute de la Morges à l'arrière du bâtiment fait tout autant de bruit si ce n'est plus.

Le plan de glace définit les horaires d'utilisation de la patinoire pour les écoles, le public, le club des patineurs de Morges et le HC Forward, composé de la 1^{ère} équipe (Star-Forward) 2^{ème} équipe et Féminine. Les horaires sont différents pour les périodes scolaires et vacances. On peut les consulter sur le site internet: www.cpmorges.ch/les-horaires-fr492.html, ainsi que sur celui de la commune. La patinoire est aussi utilisée à la belle saison pour différentes manifestations, telles que: le championnat suisse d'escrime, l'Abbaye, Inline skating hockey par exemple.

La comptabilisation de l'utilisation de la patinoire se fait par club, soit HC Forward et le Club des patineurs morgiens. La 1^{ère} équipe Star-Forward n'a pas été annoncée officiellement à la Commune comme ne faisant plus partie du HC Forward.

Selon le Rapport-préavis N° 43/10.11, chapitre 3.2, les infrastructures sportives sont gratuites pendant la semaine (lundi au vendredi) pour tous les clubs remplissant les conditions pour toucher des aides financières. Pour l'utilisation de la patinoire pendant le week-end, toujours selon le même rapport, les quatre premiers jours de week-end par année scolaire sont gratuits. Par la suite, l'utilisation supplémentaire lors des autres week-ends est payante. Ainsi pour la saison 2015-2016, un montant de CHF 13'062.50 a été facturé au HC Forward Morges, et la somme de CHF 2'337.50 a été facturée au Club des patineurs morgiens. Il faut également signaler que les membres des clubs utilisant la patinoire doivent payer un abonnement pour la saison au prix de CHF 30.00 par personne (les 13 coaches du HC Forward étant cependant exemptés). Pour la saison 2015-2016, ce sont ainsi 188 abonnements pour le HC Forward et 150 abonnements pour le Club des patineurs morgiens qui ont été encaissés, soit un montant global de CHF 10'140.00. Un système analogue de facturation est en vigueur pour le club de curling.

Vœu 3

Que la Municipalité veille à ce que seuls les clubs morgiens (siège social à Morges) profitent de la gratuité de l'utilisation de la patinoire conformément au règlement en vigueur. (Voir rapport-préavis N° 43/10.11)

La pléthore de panneaux publicitaires affichés dans la patinoire a surpris la sous-commission. M. BINGGELI nous informe que la Commune ne délivre pas d'autorisation formelle pour ces publicités qui constituent un "fait accompli". Par ailleurs, les publicités affichées contre les murs, contre la bande et sous la glace sont gérées par le HC Forward (ou peut-être désormais le Star-Forward) qui encaisse l'entier des redevances. En date du 05.12.2016, le Club des patineurs a demandé l'autorisation de poser également deux panneaux publicitaires, ce que la Commune a accordé à bien plaisir au vu de l'égalité de traitement.

Vœu 4

Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Vœu 5

Que la Municipalité contrôle la publicité et encaisse une partie des revenus publicitaires produits par l'affichage sur les infrastructures sportives.

Pour les JOJ 2020, la patinoire ne serait prévue que pour le curling. Les trois pistes de curling existantes ne sont pas adéquates, il faut quatre pistes et des gradins pour le public. Pour les rencontres de curling, la patinoire doit être mise en conformité. Un montant de CHF 400'000.- à 1 Mio a été cité par M. DERIAZ sur la base d'une étude réalisée par un bureau spécialisé. Cette fourchette comprendrait notamment la fermeture des ouvertures en toiture, la déshumidification et la climatisation. A l'heure actuelle, aucune décision n'est prise, les discussions sont en cours.

Le restaurant à l'étage et le bar au niveau de la glace sont fermés suite à la faillite du gérant. Le restaurant est loué à l'AREMS pour les repas de midi pour les écoliers. Le bar est maintenant un local chauffé, mis à la disposition du public et accessible avec les patins aux pieds. Il est ouvert en permanence. Seuls des automates à boissons et snacks sont installés pour se sustenter.

Le mobilier et les appareils utilisés par le restaurateur en faillite ont été rachetés (CHF 12'000.-) par la commune à l'office des faillites afin de libérer au plus vite les espaces. L'alternative était d'attendre que l'office de poursuite évacue ce matériel pour le stocker et le mettre en vente aux enchères. Cet office n'ayant pas d'emplacement de stockage disponible, le matériel abandonné serait resté sur place durant plusieurs mois supplémentaires, repoussant d'autant la récupération de ce local pour le mettre à disposition du public de la patinoire. Le matériel a été évacué par le personnel communal. Une partie a pu rapidement être affectée pour couvrir des demandes d'autres services, une partie est stockée afin de pouvoir répondre à des demandes futures, et le reste du matériel défectueux ou cassé sera jeté. A relever que la valeur du four à vapeur professionnel récupéré correspond presque à lui tout seul au prix payé pour l'ensemble de ce matériel. L'avocat mandaté par la commune a permis de préserver les intérêts de la Ville de Morges face à l'ancien tenancier, et a aidé à faire avancer la procédure pour que la Municipalité puisse répondre au mieux à la demande de la population.

Nous avons visité la centrale technique de fabrication de la glace. L'ensemble de l'installation date de la construction de la patinoire (1992). La zone est très sensible par l'utilisation de 4 tonnes d'ammoniaque, du pompage de l'eau de la Morges et de toute la tuyauterie. Le pilotage des installations est géré par un système électromécanique très usé. La pompe de la Morges qui est tombée deux fois en panne en 2016 sert à évacuer la chaleur des compresseurs produisant le froid. Elle a un débit d'environ 90 m³/h et se déclenche automatiquement à la demande lorsque l'installation de froid est active. En cas de panne, dès que les compresseurs se mettent en route, il est nécessaire de les refroidir par l'eau du réseau qui a un débit constant d'environ 350 m³/h dès que la vanne est ouverte. Lors des deux pannes en question, heureusement survenues alors que la température extérieure était basse, il a été possible de remettre en route in extremis la pompe de la Morges sans devoir utiliser l'eau du réseau. Ces deux incidents ne sont donc pas la cause d'une éventuelle consommation élevée d'eau potable à Morges. Un entretien régulier permet un fonctionnement satisfaisant, mais une modernisation à court terme sera sans doute nécessaire.

Nous avons également visité "La Maison des Associations". Ce local à plafond très bas est bien entretenu et rangé avec soin.

Amiante

Un contrôle amiante a été effectué en 2016 sur les bâtiments suivants:

- Caserne des pompiers
- Collège du Petit-Dézaley yc piscine
- Temple
- St-Louis 2 / Maison Bornand
- Beausobre II – Toiture (en cours)

A ce jour, il n'y a pas de travaux à faire dans l'urgence. Des travaux devront être entrepris à plus ou moins long terme et lors de travaux de transformations ou de rénovations.

Contrôle des toitures et divers travaux d'inspection

La Ville de Morges a acquis en 2016, sous l'ancienne législature, un drone pour un montant de CHF 1'500.-. Cet appareil est essentiellement utilisé par le dicastère SPO pour le contrôle des toits et les inspections aériennes des travaux en cours. Il permet également de planifier et d'organiser de futurs travaux en photographiant et/ou filmant des surfaces difficilement accessibles. Pour cette utilisation, la Ville a contracté une assurance RC. Par ailleurs, toutes les exigences légales sont respectées ainsi que la protection des données selon la loi et les normes en vigueur.

Bâtiments

Depuis la démolition de deux bâtiments – la Garderie "la Bergerie" et l'immeuble situé à l'avenue Jean-Jacques-Cart 9 - le parc immobilier communal est constitué de 111 bâtiments. Outre des bâtiments scolaires, techniques, administratifs, sportifs et autres, la commune possède 7 immeubles d'habitation dont les appartements sont mis en location. Le tableau ci-dessous récapitule les immeubles en question.

INVENTAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX - HABITATION

No	ECA	Désignation	Lieu-dit, adresse	Commune	Valeurs CHF Indice 125 / 8'665'644
14	685	Habitation	Ch. de la Chenaillettaz 1	1110 Morges	1'014'156
19	901	Habitation et magasins	Grand-Rue 80	1110 Morges	2'299'336
22	1305	Habitation	Av. Jean-Jacques Cart 2	1110 Morges	729'082
41	2627	Habitation	Ch. Buvelot 11	1110 Morges	2'471'980
58	2987	Habitation	Ch. de la Chenaillettaz 5 - 9	1110 Morges	1'076'026
87	125	Habitation (cimetière)	Rte de Genève 15	1131 Tolochenaz	562'848
95	2291	Habitation	Les Grandes-Roches	1348 Le Brassus	512'216

La sous-commission se pose la question suivante:

- Le montant des loyers pour chaque objet est-il en adéquation avec les prix du marché en fonction de leur emplacement, environnement, etc ?

M. Philippe DERIAZ nous informe que cette question fait partie des réflexions de la Municipalité notamment pour le bâtiment du chemin de la Chenaillettaz 1. Les baux sont actuellement en cours et il n'est pas aisé de les modifier, sauf en cas d'améliorations importantes, par exemple renforcement de l'isolation, réfection des toitures, etc. La législation est très contraignante à ce sujet.

- **Sécurité dans les bâtiments**

- Le dicastère aide à la réalisation d'exercices d'évacuation dans les collèges. En 2016, un exercice s'est déroulé au CVE La Gracieuse et un autre à l'Hôtel de Ville.

- **Collège de Chanel**

- A la page 10 du rapport municipal, il est indiqué que le concierge a annoncé son départ de son appartement dans le courant 2017. Le concierge conserve son poste. Son contrat de travail sera modifié pour que le montant du loyer ne soit plus prélevé sur son salaire comme c'est le cas actuellement. La Municipalité se déterminera sur l'avenir de ce logement de fonction et, le cas échéant, validera la procédure d'attribution.

- **Saint-Louis 2 – Office de la Population**

- Un membre de la commission de gestion nous a fait part que les bureaux de l'Office de la Population auraient besoin d'une bonne remise en état. La question a été soumise à M. DERIAZ. Après consultation avec Mme Anne-Catherine AUBERT-DESPLAND, Municipale du dicastère "Sécurité, Informatique et Manifestations" (SEC), responsable de l'Office, M. DERIAZ nous informe qu'aucune demande urgente d'entretien n'a été transmise et qu'aucuns travaux particuliers ne seront entrepris pour l'instant. A notre avis, cette réponse n'est pas satisfaisante, compte tenu du vœu N° 4 Sécurité, population et services informatiques (SPSI) de la gestion 2015 qui est toujours ouvert.

Promotion de l'activité physique pour tous

- **Application Sport City Tour**

Cette application sportive, propriété d'une société privée (Urban Training), permet de découvrir notre ville au moyen d'un smartphone et de façon géolocalisée, en suivant différents chemins entrecoupés d'exercices physiques. Au vu du manque d'intérêt et d'une faible utilisation de cette application, la Ville de Morges et l'Office du Tourisme ont décidé de mettre fin au contrat leur octroyant le droit de porter leurs données sur cette plateforme.

- **Je cours pour ma forme**

Selon le rapport de la Municipalité en page 20, ce programme n'a réuni que 8 personnes. "Je cours pour ma forme" est une association à but non lucratif. Elle s'active pour la promotion de l'activité physique de santé, de bien-être et de lutte contre la sédentarité. Ces activités sont payantes d'où, sans doute, ce manque de participants. Les frais d'inscription annuels et tarifs sont consultables sur le site: www.lesrendezvousdelaforme.com/ch/suisse/participants/les-tarifs/

Questions à M. Philippe DERIAZ, Conseiller municipal :

Ces questions concernant le dicastère SPO proviennent de la commission de gestion, tous commissaires confondus.

1. Quelles sont les infrastructures sportives appartenant à la commune de Morges ?
(En dehors de la piscine et de la patinoire)
 - *Outre la piscine et la patinoire, les 13 salles de gymnastique et de rythmique situées dans les collèges morgiens, la piscine intérieure du Petit-Dézaley, et les 4 terrains de football situés au Parc des Sports. Le préavis N° 43/10 2011 détaille ces installations et leur mise à disposition.*
2. Est-ce qu'il y a une stratégie d'emplacement pour les bâtiments sportifs ? Une salle prévue pour un sport plus spécifique avec un matériel plus adéquat ou bien est-ce plus global ?
 - *Les bâtiments sportifs sont situés dans les collèges, il n'y a pas de stratégie indépendante. Il s'agit d'une mise à disposition d'équipements prévus pour les écoles, donc pas de salle construite pour un sport particulier. Cependant, certains sports, comme le basket, demandent un marquage au sol spécifique en fonction des normes de la ligue de basket. Les salles de Beausobre ont donc été modifiées dans ce sens. L'entreposage du matériel dépend aussi de certaines salles comme par exemple les 8 tables du CTT Forward Morges au Collège de la Burtignière, le matériel artistique de la FSG Morges au Collège des Charpentiers et à Beausobre.*
3. Comment sont attribuées les tranches horaires des salles de sport aux clubs sportifs ? Et les terrains extérieurs ? Quel est le prix ?
 - *Un courrier est adressé à tous les clubs en début d'année pour leur demander leurs besoins d'utilisation des salles. Sur la base de leur retour, les demandes sont croisées avec les possibilités, en privilégiant les besoins des sociétés morgiennes. Une décision est communiquée aux clubs durant le mois de juin, après avoir été validée par la Municipalité.*
 - *Concernant les terrains extérieurs, leur gestion est assurée par le dicastère Infrastructures et gestion urbaine, et plus spécifiquement par le service des Parcs et promenades, car il s'agit de coordonner les utilisations avec les travaux d'entretien assurés par ce service. En pratique, c'est le FC Forward qui établit le planning d'utilisation des terrains, sous supervision du service des Parcs et promenades.*
 - *Les tarifs d'utilisation des salles de gymnastique ont été validés par la Municipalité dans sa séance du 1er juillet 2004. Ils figurent ci-dessous.*

	Tarif (public)	Tarifs (sociétés locales, morgiens, etc.)
Temple	1'500.00/jour	600.00/jour
Beausobre III	550.00/jour	275.00/jour
Salle omnisports	1'100.00/week-end	550.00/week-end
Beausobre III	440.00/jour	220.00/jour
Totalité hall/buvette	660.00/week-end	330.00/week-end
Beausobre III	220.00/jour	110.00/jour
Moitié hall/buvette	330.00/week-end	165.00/week-end
Bâtiments divers,	330.00/jour	230.00/jour
Salle de sport simple	660.00/week-end	460.00/week-end
Beausobre IV, Conservatoire	90.00/jour	65.00/jour
Musique 1 et 2	180.00/week-end	125.00/week-end
Beausobre IV, Conservatoire	130.00/jour	90.00/jour
Grand studio	260.00/week-end	180.00/week-end
Caves de Couvaloup	330.00/jour	230.00/jour

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2010.

Le règlement abroge les tarifs du 1^{er} novembre 2008.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

4. Comment est-ce que la ville soutient les associations sportives ? Le fait-elle uniquement pour les associations purement morgiennes ?

- *En mettant à disposition des infrastructures sportives gratuitement en semaine et à tarif réduit en weekend, et en les entretenant.*
- *En leur offrant un soutien logistique lorsqu'elles organisent des manifestations.*
- *En offrant des subventions ordinaires (CHF 1'000.00 par club répondant aux critères énoncés dans le règlement municipal, CHF 75.00 par junior et CHF 200.00 par moniteur J+S actif).*
- *En offrant des subventions extraordinaires pour l'organisation des manifestations sportives, pour des projets ponctuels, pour l'achat de matériel ou pour le soutien aux sportifs d'élite.*

Ces aides sont destinées exclusivement aux clubs et aux membres de clubs ayant leur siège social à Morges. La Direction SPO a entamé une réflexion pour le changement du règlement et permettre le soutien de sportifs morgiens qui évolueraient dans un autre club.

Note de la sous-commission SPO : Pour plus amples informations, voir le rapport-préavis N° 43/10.11 – Politique des sports.

5. Serait-il possible de communiquer au public l'occupation des infrastructures sportives sur le site internet de Morges ?

- *Oui, c'est possible mais seulement pour les occupations annuelles et pas pour les demandes ponctuelles. Une publication dynamique sur Internet des*

plages réservées et libres demanderait un développement du programme de gestion des salles.

Vœu 6

Que la municipalité publie l'occupation des infrastructures sportives morgiennes sur toute l'année, sur son site internet et sur les panneaux d'affichage appartenant à ces infrastructures.

6. Quelle sera la date prévue pour la réalisation du skatepark et des infrastructures au parc de Vertou ?
 - *L'appel d'offre pour la réalisation du skatepark et des infrastructures au Parc de Vertou est terminé et les offres sont en cours d'analyse. La prochaine étape est l'adjudication. Les travaux débuteront dans le courant du mois d'avril. Ces réalisations sont pilotées par le service Infrastructures et gestion urbaine.*
7. Quel est le point de situation et les incidences financières concernant les Jeux olympiques de la Jeunesse 2020 ?
 - *A ce stade, ces questions sont politiques et ne concernent pas l'exercice 2016*
8. Quel est le bilan après une année d'exploitation du jardin partagé sur le terrain de l'ancienne Bergerie ?
 - *Les activités de jardinage sur la parcelle de la Bergerie, pilotées par l'Association Ecojardins Morges, ont eu un franc succès en 2016-2017. Environ 40 jardinières et jardiniers ont été actifs, dont une dizaine régulièrement. La commune a nettoyé le terrain et installé l'eau. Elle a subventionné une cabane à outils montée par les participants. Le groupe est dynamique et se réunit régulièrement pour travailler. Les échanges sont riches. Il y a eu quelques déprédations et chapardages de matériel - plutôt de la bêtise de gamins; la perturbation n'est pas sévère. Globalement, la dynamique est bonne. C'est un succès. Pour Morges, cette activité fut l'opportunité d'étendre la collaboration avec Ecojardins, en ouvrant au public un deuxième jardin sur une parcelle appartenant à la Ville. Les activités de jardinage sont une excellente manière de créer des liens sociaux entre les habitants d'un quartier et de valoriser des parcelles en devenir ou en attente de programmation. SPO entend poursuivre cette collaboration avec Ecojardins, au bénéfice des Morgiens.*
9. Quelle est l'implication du dicastère dans le dossier de candidature afin de confirmer le label "Cité de l'énergie" et quel est le coût de la démarche ?
 - *Le service SPO pilote la re-labellisation pour l'administration communale. Cela implique d'établir un bilan, avec tous services de la Ville, des actions effectuées en faveur d'économies d'énergie durant la période 2013-2017. La labellisation requiert des preuves d'actions concrètes en matière d'économies d'énergie dans les bâtiments communaux, de la gestion de déchets, de mobilité et d'urbanisme parmi d'autres. Le délégué à l'environnement synthétise les mesures effectuées et établit, en collaboration avec Bio Eco, des statistiques descriptives de l'évolution de la*

consommation d'énergie pour l'administration communale ainsi que pour le territoire morgien.

- *La labellisation est coordonnée avec une conseillère Cité de l'Energie, Madame Brigitte Dufour-Fallot, par le biais de la société Bio Eco. Le mandat d'accompagnement pour la labellisation s'élève à CHF 20'640.00 et comprend également l'audit par des auditeurs officiels de Cité de l'énergie. Les subventions pour le renouvellement du label offertes par la Confédération et le Canton s'élèveront à CHF 7'300.00, ce qui ramènera le coût final à CHF 13'340.00.*

10. Concernant la qualité de l'air, comment se fait le contrôle, où sont les points de mesure, qui est responsable?

- *Le contrôle de la qualité de l'air se fait par le Canton de Vaud (sauf indication) grâce à plusieurs réseaux et stations de mesure :*
 - *Réseau Vaud'air (sept stations sur le canton dont une à Morges mesurant l'Ozone, les particules fines et les dioxydes d'Azote (NO₂)).*
 - *Réseau NABEL (exploité par la confédération, une station à Payerne et une à Lausanne).*
 - *Plus de 200 capteurs passifs à prélèvement manuel (mesurant spécifiquement le NO₂).*
 - *Une station mobile effectuant les mêmes mesures que le réseau NABEL.*
- *Les stations de mesures à Morges sont les suivantes :*
 - *Une station « Vaud'air » se trouve à la Place St-Louis, en face du poste de police. Cette dernière mesure et communique la concentration de polluants atmosphériques dans l'air au centre-ville de Morges.*
- *Plusieurs capteurs passifs mesurent la quantité de dioxydes d'azote dans l'air. Le NO₂ est un bon témoin de qualité de l'air en relation avec la circulation routière. Ces capteurs, prélevés manuellement tous les mois, sont placés aux endroits suivants :*
 - *Av. de Lonay*
 - *Av. J.-J.-Cart*
 - *Place St-Louis station Vaud'Air*
 - *Rue des Charpentiers (poste)*
 - *Av. H.-Monod*
 - *Av. H.-Warnery*
 - *Place du Port*
 - *Rue de Lausanne*
 - *Av. J.-J.-Cart / Petit Dézaley*
 - *Av. Riond-Bosson*
 - *Hôpital de Morges*

- *Le Canton est responsable du monitoring de la qualité de l'air. Il établit les statistiques et coordonne avec les communes les démarches préventives à mettre en œuvre pour réduire la pollution de l'air.*

11. Toujours concernant la qualité de l'air, pourrait-on savoir à quoi est due la baisse importante des valeurs moyennes et du nombre de jours de dépassement depuis 2013?

- *En effet le réseau Vaud'Air mesure et **enregistre une baisse dans la pollution atmosphérique lors de ces dernières années.***
- *L'institution responsable de la mesure de la qualité de l'air et la coordination des moyens de prévention en matière de pollution est **le Canton de Vaud (DGE ; OPAir).***
- *Son Plan de mesures OPAIR (Ordonnance sur la Protection de l'Air - visible sur le site de la DGE) coordonne une stratégie composée de 50 mesures touchant l'industrie, la mobilité et tout particulièrement les poids lourds, l'aménagement du territoire, l'énergie et l'assainissement immobilier.*
- *Les communes sont associées à cette démarche et doivent veiller en collaboration avec les autorités supra-communales à la bonne application des mesures. Par exemple, des mesures sont mises en œuvre pour assurer une élimination progressive de chaudières à mazout dans le parc immobilier du Canton.*

Récapitulatif des vœux en suspens:

Vœu N° 8 – 2001 (voir PAT - gestion 2015)

Collège des Jardins - la commission désire que l'on étudie rapidement le problème du bruit de la rue excessivement gênant. Une mesure qui paraît indispensable et urgente consisterait à améliorer l'insonorisation des classes.

Réponse de la Municipalité

Le problème du bruit dans les salles de classe de ce bâtiment situé au centre-ville sera étudié et le remplacement des vitrages avec isolation phonique analysé.

Situation au 31 décembre 2016

La situation est inchangée dans l'attente des résultats de l'analyse des besoins futurs en locaux scolaires (étude MicroGIS lancée en octobre 2016), qui doit permettre une proposition de répartition des classes selon le bâti actuel et futur (Morges Gare-Sud, etc.).

Vœu N° 23 – 2010 (voir PAT - gestion 2015)

Que la Municipalité prévoie dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de La Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

Réponse de la Municipalité

Un préavis pour la rénovation de la Maison de maître de La Gracieuse est prévu d'être déposé en 2015.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Ce projet, jugé non prioritaire par rapport aux autres investissements de la législature, a été repoussé au plan des investissements après l'année 2021 pour un montant de CHF 5,5 Mio. La rénovation de l'École de La Gracieuse est également repoussée après 2021 pour un montant de CHF 8,720 Mio.

Vœu N° 26 – 2010 (voir PAT - gestion 2015)

Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

Réponse de la Municipalité

Les réflexions sur l'avenir du Collège des Jardins revêtent une actualité nouvelle avec les développements du centre-ville mais également avec le projet de l'Hôtel de Ville où il est question d'y reloger l'administration pendant les travaux de rénovation car les capacités d'accueil scolaire du centre-ville le permettent.

L'idée est de faire une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée. L'avenir du Collège des Jardins sera défini à l'issue de cette opération (horizon 2013).

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Voir réponse au vœu N° 8 – 2001.

Vœu N° 2 – 2012 (voir PAT - gestion 2015)

Que la Municipalité assure la mise à jour et la diffusion (in situ et sur Internet) du concept de sécurité des bâtiments publics et instruisse les usagers.

Réponse de la Municipalité

Le site internet www.morges.ch comprend un volet sur la "sécurité dans les bâtiments" voir sous rubrique : Administration communale puis Sécurité dans les bâtiments

Procédant par priorité, une instruction complète a été faite pour les écoles morgiennes en collaboration avec les trois Directions scolaires. Les exercices d'évacuation sont maintenant couramment pratiqués avec les élèves. Ce travail va maintenant être poursuivi pour les autres bâtiments publics comme par exemple le Temple, le Théâtre et les Foyers de Beausobre, l'Hôtel de Ville, etc.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Le travail se poursuit par le Service des ressources humaines dans le cadre du concept MSST, en collaboration avec le chargé de sécurité mandaté par la Municipalité. Le concept d'évacuation pour l'Hôtel de Ville est planifié pour le premier semestre 2017.

Vœu N° 20 – 2012 (voir PAT - gestion 2015)

Que la Municipalité mette en place rapidement une formation en cas d'incendie avec les employés de la structure d'accueil de La Gracieuse, et de tous les autres établissements ne disposant pas encore d'une telle procédure.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité demandera à la Direction du patrimoine de poursuivre les procédures incendie, mises en place progressivement, par la formation des collaborateurs des structures pré- et parascolaires. Cette formation se fera en coordination avec les pompiers et la Direction JSSL.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Les concepts d'évacuation ont maintenant été établis sous la direction du Service des ressources humaines pour tous les sites du Centre de vie infantine, y compris à La Gracieuse. Les exercices ont été menés. Il est dorénavant prévu d'en faire un dans chaque structure chaque année. Le concept pour le théâtre a été effectué, ainsi que la sensibilisation auprès du personnel. Les exercices d'évacuation de l'Hôtel-de-Ville sont planifiés pour le premier semestre 2017.

Vœu N° 9 – 2013 (voir PAT - gestion 2015)

Que pour chaque rénovation ou assainissement, la Municipalité, en pensant au bénéfice à long terme, et suite aux analyses qu'elle fait pour ce genre de travaux, prévoie partout où cela est possible des toits végétalisés, en plus des alternatives recourant aux énergies renouvelables.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu pour les projets à venir.

Situation au 31 décembre 2016

Ce travail se fait désormais de manière continue. Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.

Vœu N° 8 – 2014 (voir IEEP - gestion 2015)

Que la Municipalité se projette dans le futur énergétique et travaille sur une stratégie à court, moyen et long termes afin de sortir des énergies fossiles.

Réponse de la Municipalité

La Ville de Morges, Cité de l'énergie, a élaboré une stratégie énergétique 2011-2016 qu'elle révisera en fonction du programme Energie 2050 de la Confédération. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Avec le remplacement des trois dernières chaudières à mazout (Vignoble, Dr-Yersin 1 et Gracieuse), l'administration communale sera entièrement sortie des énergies fossiles fin 2017.

Vœu N° 4 – 2015 (voir SPSI - gestion 2015)

Que la Municipalité réaménage la salle des guichets de l'Office de la population, qui constitue la "vitrine" de la Commune, de sorte qu'elle soit à la hauteur de son nom : "accueil".

Réponse de la Municipalité

La Municipalité va examiner attentivement la problématique avec les responsables de l'Office de la population et corrigera, si nécessaire, la configuration des guichets.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

La problématique est toujours en cours d'étude actuellement.

Vœu N° 5 – 2015 (voir PAT - gestion 2015)

Que la Municipalité, de concert avec l'Espace Prévention, mette sur pied un système de gestion de location plus visible, par exemple sur le site de la Ville de Morges, permettant l'organisation d'activités par d'autres utilisateurs extérieurs à l'Espace Prévention

Réponse de la Municipalité

Ce travail est en cours. La Municipalité est en contact avec l'Espace Prévention pour valoriser l'espace des combles du Centre culturel.

La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

La Municipalité est en discussion avec l'Espace Prévention afin de pouvoir disposer de ce local un soir par semaine. Il sera ensuite possible de mettre cet espace en location au même titre que les autres salles ouvertes au public et associations.

Vœu N° 18 – 2015 (voir ATD2 - gestion 2015)

Que la Municipalité présente un rapport clarifiant les buts concrets d'Agenda 21 pour contribuer à résoudre le problème du changement climatique, ainsi que les résultats obtenus, et que ce soit sur cette base que cette commission réfléchisse, prenne position et apporte des contributions

Réponse de la Municipalité

Le nécessaire sera fait. La Municipalité accepte ce vœu.

Situation au 31 décembre 2016

Une délégation municipale élargie précisera les buts à atteindre durant la législature, proposera les moyens nécessaires et coordonnera la réalisation de projets dans les trois domaines couverts actuellement par Agenda 21 (économie, social, environnement).

Les instruments à disposition comprennent notamment le Fonds pour le développement durable qui sera mis en place en 2017. La Commission consultative Agenda 21 devra être recomposée et ses missions précisées.

Conclusion

La sous-commission réitère ses remerciements à M. le Municipal et M. le Chef de service ainsi qu'à tous les collaborateurs rencontrés à l'occasion de nos visites, pour leur accueil et leur disponibilité. Les réponses et explications données à nos nombreuses questions ont été rapides, claires et explicites.

Pour la Commission de gestion

La Présidente

Patricia CORREIA DA ROCHA

Pour la sous-commission

Le Président

Eric WEBER

Vœu 1 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du CVE La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

Vœu 2 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du CVE La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

Vœu 3 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité veille à ce que seuls les clubs morgiens (siège social à Morges) profitent de la gratuité de l'utilisation de la patinoire conformément au règlement en vigueur. (Voir rapport-préavis n° 43/10.11)

Vœu 4 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

Vœu 5 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité contrôle la publicité et encaisse une partie des revenus publicitaires produits par l'affichage sur les infrastructures sportives.

Vœu 6 – SPO – Gestion 2016

Que la Municipalité publie l'occupation des infrastructures sportives morgiennes sur toute l'année, sur son site internet et sur les panneaux d'affichage appartenant à ces infrastructures.